



ÉVASIONS CULTURELLES

107 AVENUE DU GÉNÉRAL MICHEL BIZOT
75012 PARIS
TEL : 06 85 03 22 99

Vous pouvez remplir ce bulletin d'inscription directement sur votre ordinateur (avec Acrobat reader), ou si vous préférez, vous pouvez l'imprimer et le compléter manuellement.

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX EXCURSIONS / VOYAGES

(à compléter, signer et retourner obligatoirement pour toute inscription)

Bulletin d'inscription à l'excursion/au voyage.....

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TÉLÉPHONE..... MAIL.....

Ci-joint un chèque de€ représentant le montant total de l'excursion incluant le déjeuner si l'option a été choisie

Ci-joint un chèque d'ACOMPTE de€ (pour les voyages)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

Seuls les membres de l'association EVASIONS CULTURELLES, à jour de leur cotisation annuelle, peuvent participer aux excursions et voyages organisés par l'association.

L'adhérent peut annuler **par écrit** à tout moment son inscription à l'excursion ou le voyage avant la date du départ par courrier/courriel à jocelyne.schlemer-inscriptions@sfr.fr pour les excursions ou charrier.sy@evasions-culturelles.fr pour les voyages moyennant la déduction de frais de dossier.

Le désistement doit être pour cause réelle et sérieuse notamment problème de santé sur présentation d'un justificatif par écrit/courrier/courriel avant la date de départ de l'excursion ou du voyage. Le désistement prendra effet dès l'accusé de réception qui lui aura été adressé en retour. Le remboursement du prix total de l'excursion ou du voyage minoré des frais de dossier tels que détaillés ci-dessous sera effectué sous forme d'avoir valable pour l'année civile en cours pour une prochaine excursion ou un prochain voyage.

- Si la date de désistement se situe 1 mois ou plus avant le départ, aucuns frais ne seront appliqués
- Entre 1 mois à 15 jours avant la date de départ, les frais retenus seront de 30% du prix total
- A partir de 14 jours à 5 jours avant la date du départ, les frais retenus seront de 50% du prix total
- Moins de 5 jours avant la date du départ, les frais retenus seront de 100%

ANNULATION CAUSE FORCE MAJEURE APPLICABLE AUX VOYAGES

(décès participant, conjoint, descendants ou ascendants, collatéraux, maladie nécessitant de garder la chambre au moins 8 jours sur envoi du certificat médical correspondant, licenciement économique, etc...). Si l'adhérent a souscrit l'assurance annulation facultative auprès de la MAIF, il pourra alors être remboursé par cette compagnie d'assurances de l'intégralité de son voyage soit par chèque soit par virement à son choix. Il est rappelé ici que les conditions d'octroi de la garantie figurent sur la « convention spéciale » assurance annulation adressée par EVASIONS CULTURELLES au moment de la souscription de l'assurance.

*** Toute inscription à une excursion ou un voyage non réglée un mois avant la date de départ sera annulée.**

* En cas de nombre insuffisant de participants ou d'empêchement non prévisible du conférencier ou de l'un des prestataires majeurs du voyage ou de l'excursion (autocariste, hôtel) l'association se réserve le droit d'annuler l'excursion ou le voyage. Le remboursement serait alors effectué sans autre indemnité.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation aux excursions et/ou voyages d'Évasions Culturelles et les accepter. **Date et signature**

A envoyer à :

Mme Jocelyne SCHLEMER, 4 avenue de Villiers 91210 – DRAVEIL - pour les EXCURSIONS

Mme Sylvie CHARRIER, 168 Quai de Jemmapes – 75010 – PARIS - pour les VOYAGES

ÉVASIONS CULTURELLES Association Loi 1901 sans but lucratif

107 avenue du Général Michel Bizot - 75012 - PARIS Tel : 06 85 03 22 99 - www.evasions-culturelles.fr
SIRET 87887725700013 - Immatriculation ATOUT France IM075120030 - Garantie financière UNAT